



VINDUPAYSDEHERVE

Procuration

Je soussigné-e (mandant)
déclare donner procuration à (mandataire)

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Vin du Pays de Herve du 27 avril 2024 dont l'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Information sur la procédure de la sonnette d'alarme
- Présentation du rapport spécial
- Echanges et délibération sur les mesures à prendre
- Vote sur la continuité
- Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Seules les procurations signées seront prises en compte (en cas d'envoi par courriel, la procuration devra être signée puis scannée).

Date limite de la réception de vos procurations par courrier postal ou par courriel (info@vindupaysdeherve.be) le 25 avril 2024 fin de journée ou dans les mains du mandataire à l'ouverture des portes de l'assemblée.

Date et signature

Vin du Pays de Herve - Société Coopérative Entreprise Sociale agréée (SCES agréée)

Siège social : 11, Sur le Try, 4650 HERVE

Siège d'exploitation : 50, rue de Teberg, 4850 MONTZEN

RPM Liège - TVA BE 0680.954.153

www.vindupaysdeherve.be